

PROGRAMME de la FORMATION

« Premiers Secours en Santé Mentale » Module « Jeunes »





Services concernés:

- Etablissements scolaires public et privée,
- Etablissements médico sociaux,
- Collectivités territoriales,
- Associations...

Public concerné:

- Enseignant, Assistant d'éducation,
- A.E.S.H,
- Directeur, C.P.E,
- Service Civique,
- Bénévole,
- Aidants familiaux...

Prérequis:

Être majeur.

Nombre de participants par session :

De 8 à 16 stagiaires.

Durée de la formation :

2 jours consécutifs (14 heures).

Lieu de la formation :

Au sein de votre structure, En externe (coût supplémentaire).

Coût de la formation*:

250€ / stagiaire

(*) Exonération de TVA : Article 261-4-4° du Code Général des Impôts

Financement:

Fonds propre de l'entreprise, OPCO...

Déployée en France depuis 2019, la formation des Premiers Secours en Santé Mentale (P.S.S.M.) est l'équivalent en Santé Mentale, de la formation Prévention et Secours Civiques (P.S.C.1) en Santé physique.

Un programme international réactualisé depuis 20 ans et démontré scientifiquement.

Le module « Jeunes » a été spécialement développé pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents et jeunes majeurs.

Devenez secouriste en Santé Mentale!

Plus d'informations sur <u>pssmfrance.fr</u>

Objectifs de la formation

- Favoriser une détection précoce des troubles, pour un accompagnement et une orientation adaptés,
- Prévenir, aider un jeune en détresse psychique dans le cadre d'un plan d'action,
- Dispenser les premiers secours en cas de crise.

Objectifs opérationnels

- Acquérir des connaissances initiales concernant les troubles psychiques les plus courants chez les jeunes, avec un focus sur le développement de l'adolescent,
- Appréhender les différents types de crises en santé mentale,
- Développer des compétences relationnelles adaptées aux situations de crise en santé mentale,
- S'approprier un plan d'action pour apporter un soutien immédiat au jeune en souffrance et à son entourage.

Contenu de la formation

Grâce au plan d'action le secouriste sera à même d'approcher le jeune qui subit un début ou une détérioration des troubles psychiques ou qui vit une crise de Santé Mentale.

Les troubles de la santé mentale les plus courants :

- Trouble du comportement alimentaire,
- Trouble de la dépression,
- Trouble de l'anxiété,
- Trouble psychotique,
- Troubles liés aux addictions.

Les manifestations d'une crise en santé mentale :

- Attaques de panique,
- les comportements consécutifs à des évènements traumatiques,
- Automutilations non suicidaires,
- Pensées et comportements suicidaires,
- Crises psychotiques,
- Effets liés à l'utilisation de l'alcool et de substances toxiques,
- Comportements agressifs.



PROGRAMME de la FORMATION « Premiers Secours en Santé Mentale » Module « Jeunes »



Association FORMALUD

N° de Siret : 810 290 254 00020 N° de Formation : 76311113831

Mise en pratique des acquis

Acquis délivrés en continu par une démarche pédagogique participative s'appuyant sur des quizz, des questionnaires, des études de cas et des mises en situation.

Un manuel des Premiers Secours en Santé Mentale est remis à chaque secouriste formé.

www.formalud.com

Validation de la formation

Délivrance de l'attestation de suivi de formation et de secouriste en santé mentale remise par P.S.S.M. France.

Avenue de la Gare 31410 Longages

Équipe pédagogique

Modalités de la mise en place de la formation

06 95 54 49 04

Formatrices titulaires du D.U.F.A. (Diplôme Universitaire de Formateur pour Adultes), Formatrices accréditées par P.S.S.M. France, Animatrices en psychoéducation.

formation@formalud.com

Lieux d'intervention : France Métropolitaine

Un entretien avec notre équipe pour :

- Présenter la formation,
- Analyser vos besoins et vos attentes,
- Proposer un calendrier de formation personnalisé.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap :

Quel que soit le handicap (moteur, auditif, psychiques...), l'association FORMALUD met en place un plan d'accompagnement personnalisé pour permettre aux stagiaires de suivre au mieux la formation.

À l'issue de cette rencontre, FORMALUD vous fournira :

- Un devis accompagné des C.G.V.* et du R.I.*,
- Une convention collective entre vous et Formalud.

*Conditions Générales de Ventes / Règlement Intérieur.

Votre référente handicap : Stéphanie DURAND 06 95 54 49 04

Notre référente administrative et qualité :

Stéphanie DURAND,

vous accompagnera dans vos démarches administratives.

06 95 54 49 04

formation@formalud.com